



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME OU ACCORD DE DUBLIN : IL FAUT CHOISIR !

La semaine dernière, la CEDH a rendu un jugement qui permet à une famille afghane admise dans le canton de Vaud au titre de l'asile, de rester en Suisse à l'encontre des dispositions prévues par l'accord de Dublin, que notre pays a signé avec l'UE. L'UDC Vaud s'inquiète de savoir combien de cas similaires concernant notre canton. Le député Claude-Alain Voiblet a donc interpellé ce matin le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, à la lumière de cette décision juridique, l'UDC s'interroge de la valeur de l'accord de Dublin et celles des accords bilatéraux en matière de politique migratoire signés entre la Suisse et l'UE. Par ce jugement, la CEDH ne permet plus à la Suisse de renvoyer vers l'Italie des requérants d'asile, conformément aux accords de Schengen/Dublin, alors même que ce pays devrait pleinement remplir son rôle de premier pays d'accueil de l'espace Schengen et donc traiter les dossiers de requérants d'asile qui entrent en Europe par l'Italie.

Cette affaire est la démonstration des conséquences fâcheuses d'une imbrication de plus en plus importante de notre pays dans des traités internationaux.

La suppression d'un contrôle indépendant aux frontières, l'immigration et la subordination à la jurisprudence de la CEDH causent des dommages graves à la Suisse. Par ce jugement, des juges étrangers se sont basés sur un accord international pour interdire à la Suisse l'application d'un autre traité international. Cette affaire illustre l'absurdité de la situation dans laquelle s'est mis notre pays.

Ce jugement pourrait désormais entraver, voire empêcher d'une manière générale le renvoi de requérants d'asile vers l'Italie ou d'autres pays de l'Union européenne. Cette situation est particulièrement inquiétante lorsqu'on connaît l'attractivité que la Suisse exerce sur les requérants d'asile.

Lausanne, le 11 novembre 2014

Contacts :

Fabienne Despot, députée, présidente UDC Vaud, 077 418 55 77
Claude-Alain Voiblet, député, vice-président UDC Suisse, 079 251 22 06
Kevin Grangier, secrétaire général UDC Vaud, 079 432 37 64